

25, rue Burdeau
69001 LYON
Vernand
42470 FOURNEAUX

04 82 53 46 61
fabriques@fabriques-ap.fr
www.fabriques-ap.fr

SIRET 493 576 334 00012
Code APE-NAF 7112B
N°TVA FR 55493576334

MOA
Syndicat mixte du
SCoT Sud Loire

PLAN DE PAYSAGE POUR ACCOMPAGNER LA RÉVISION DU SCOT SUD LOIRE

SCOT SUD LOIRE (42)

DOSSIER GRAPHIQUE

FABRIQUES-AP
Mandataires,
Paysagistes,
Urbanistes,
Caudex
Co-traitants,
Paysagistes,
Urbanistes





DONNÉES CLÉS

Programme

Plan de paysage pour accompagner la révision
du Scot Sud Loire

Localisation

198 communes du SCoT Sud Loire

Maîtrise d'ouvrage

Syndicat mixte du SCoT Sud Loire

Maitrise d'œuvre

Fabriques Architectures Paysages
Caudex paysagistes et urbanistes

Surface

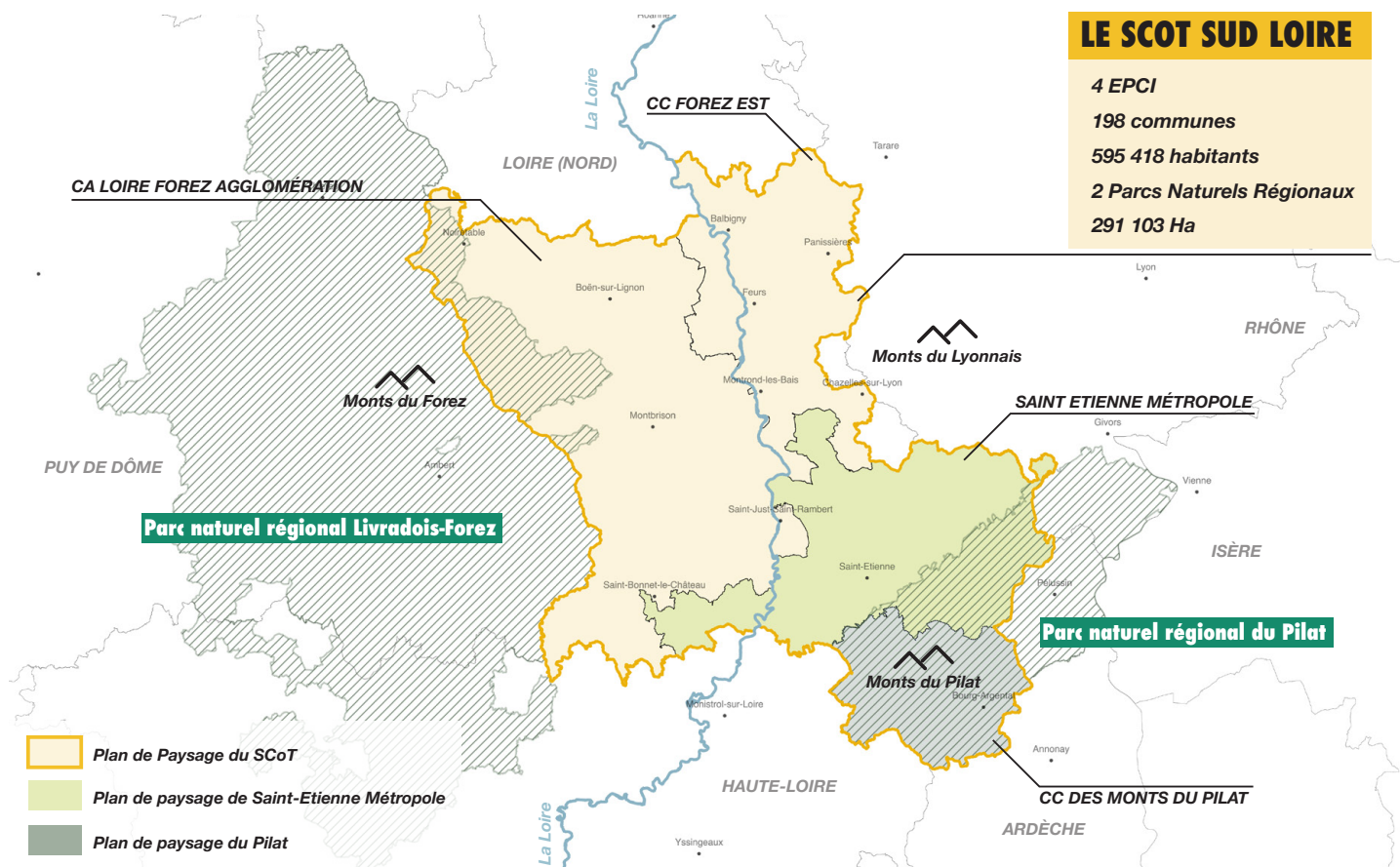
291 103 Ha

Calendrier

2021 - 2024

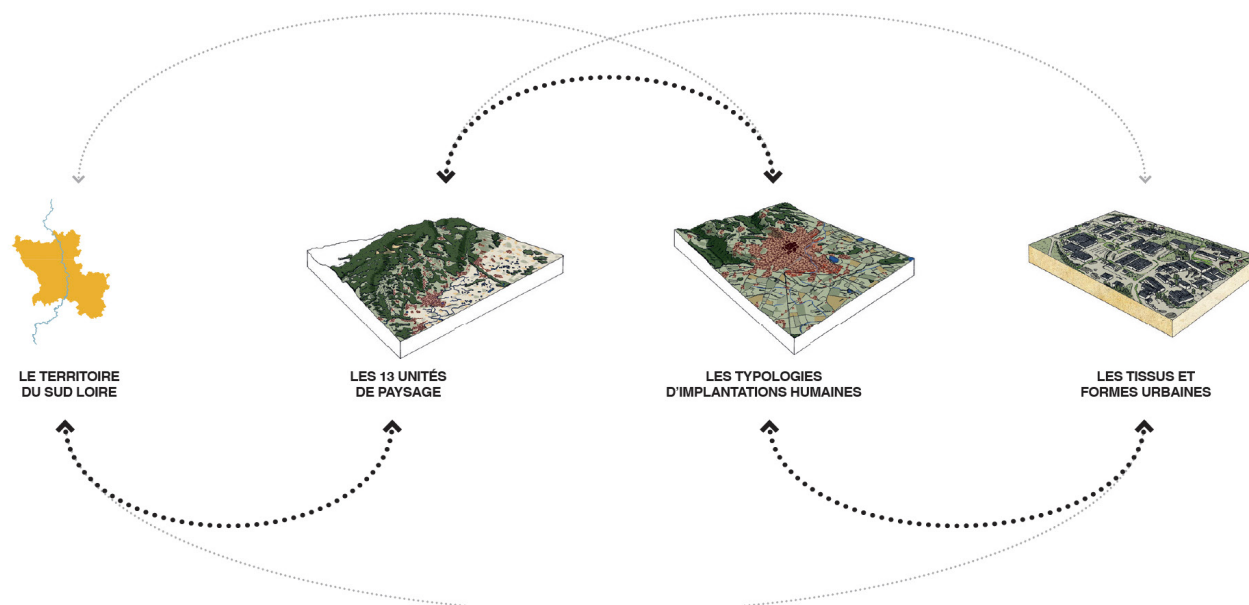


Un territoire structuré autour du fleuve Loire et un travail cartographique qui pose ce rapport à l'eau comme premier et fondateur pour l'ensemble d'un territoire. Le projet incite à se poser la question de la qualité des lieux de l'eau.

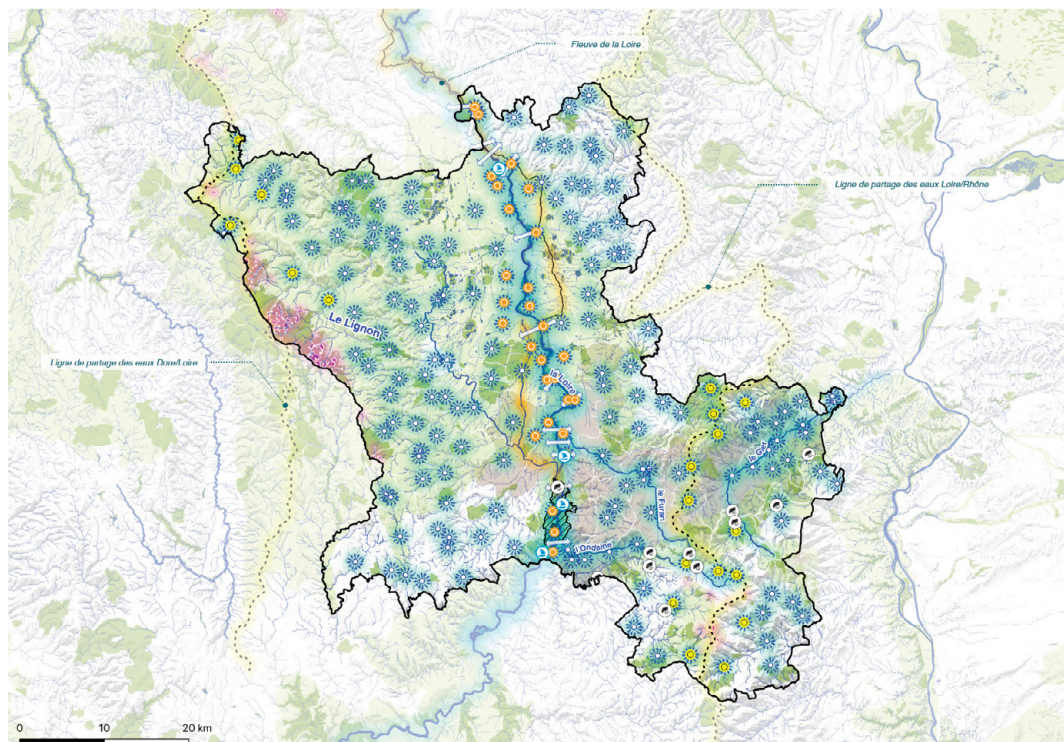


Le Plan Paysage : Une méthode basée sur une approche à plusieurs échelles pour aborder les transitions

- > ABORDER LES MUTATIONS PAR LE PAYSAGE
- > ACCOMPAGNER LE PROJET DE TERRITOIRE (SCOT)
- > PORTER UN REGARD SYSTÉMIQUE : TERRITOIRE / ESPACES / MILIEUX



SYNTHÈSE : SCHÉMA STRATÉGIQUE DE L'OBJECTIF DE QUALITÉ PAYSAGÈRE 1



OQP 1 // Recomposer les paysages Sud Loire autour de l'eau

Généralités

- Périmètre du SCOT Sud Loire
- Limites communales
- Vallées urbanisées du Gier et de l'Oudaine
- Saint-Etienne Métropole

1.1 Révéler le fleuve Loire comme organisme vivant

1.2 Régénérer les trois rivières (Oudaine, Gier, Furan), les cours d'eau (Lignon...) et leurs bassins versants

Rivières des vallées du Gier et de l'Oudaine

1.3 Reconnaître et mettre en valeur les paysages de l'eau emblématiques du territoire et leur fragilité : étangs, tourbières, canaux, barrages, gorges...

- Forêts de la plaine du Forez
- Gorges de la Loire
- Tourbières

- Lignes de démarcation des bassins versants
- Villes et villages en relation avec les lignes de partage des eaux
- Villes et villages en relation avec la Loire

1.4 Protéger les milieux humides et ménager la trame turquoise liant eau et biodiversité au sein de tous les paysages des vallées jusqu'aux massifs

- Réseau hydrographique
- ZNIEFF 1
- ZNIEFF 2

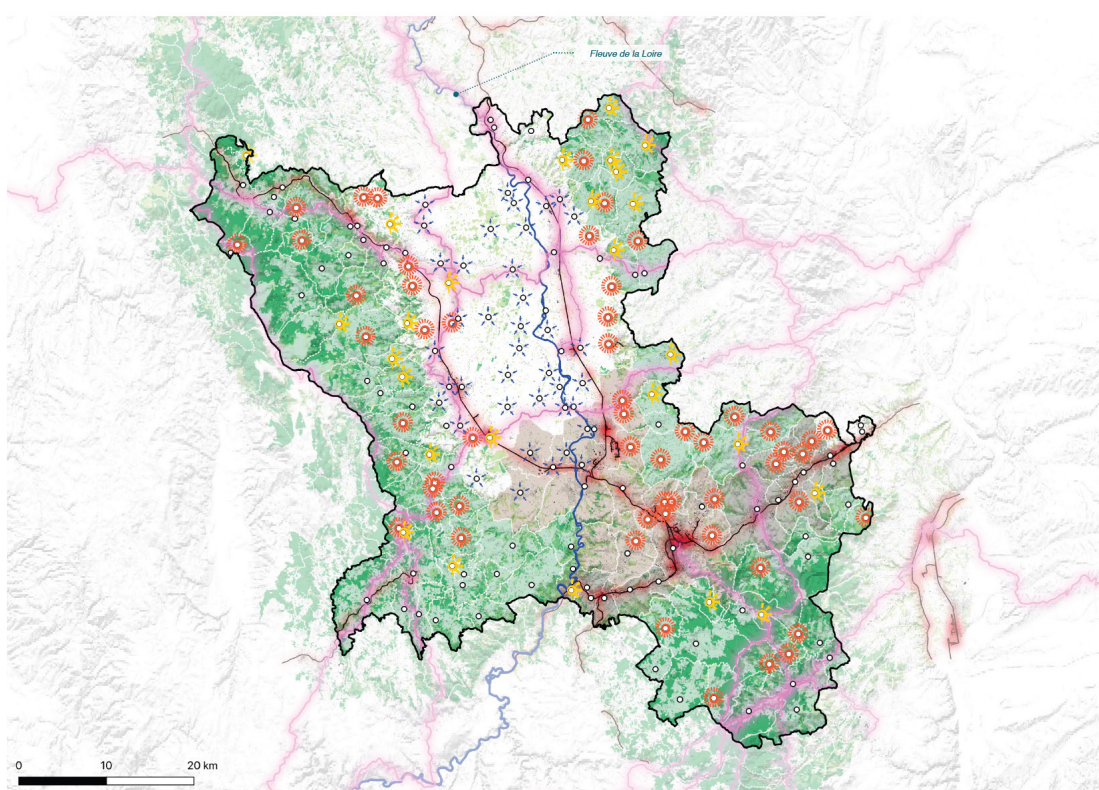
1.5 Ouvrir les paysages urbains sur leurs cours d'eau et intégrer le risque inondation dans les aménagements

- Barrages hydrauliques
- Bases nautiques sur la Loire
- Ponts sur la Loire
- Véloire
- Canal du Forez

1.6 Désimperméabiliser et végétaliser les espaces urbains pour créer des îlots de fraîcheur confortables et conviviaux

- Désimperméabilisation et végétalisation de toutes les villes et villages

SYNTHÈSE : SCHÉMA STRATÉGIQUE DE L'OBJECTIF DE QUALITÉ PAYSAGÈRE 2



OQP 2 // Accompagner la mutation des espaces habités dans leur diversité

Généralités

- Périmètre du SCOT Sud Loire
- Limites communales
- Bâti
- Secteurs urbanisés
- Secteurs montagneux
- La Loire

Végétation :

- Forêt ouverte
- Forêt fermée de feuillus
- Forêt fermée mixte
- Forêt fermée de conifères
- Bois

2.1 Adapter le parc de logements existants au changement climatique et sociétal en préservant la qualité des héritages des paysages bâtis

Stratégie générale pour :

- Toutes les villes et tous les villages

2.2 Penser des logements confortables et accessibles, associés à des espaces extérieurs intimes ou communs

Stratégie générale pour :

- Toutes les villes et tous les villages

2.3 Assurer la qualité architecturale et l'intégration paysagère des constructions, réinterpréter les formes et matériaux vernaculaires

Stratégie générale pour :

- Toutes les villes et tous les villages

2.4 Organiser une densité désirable en articulant espaces bâtis et espaces communs confortables, végétalisés et nourriciers

Stratégie prioritaire pour :

- Villes et villages dispersés de la plaine du Forez

2.5 Favoriser une mixité d'usages et des espaces plurifonctionnels au sein de toutes les formes et tissus urbains

Stratégie générale pour :

- Toutes les villes et tous les villages

2.6 Gérer les transitions agri-urbaines, franges et interfaces comme espaces de grande sensibilité paysagère et ménager les vues proches et lointaines

Stratégie prioritaire pour :

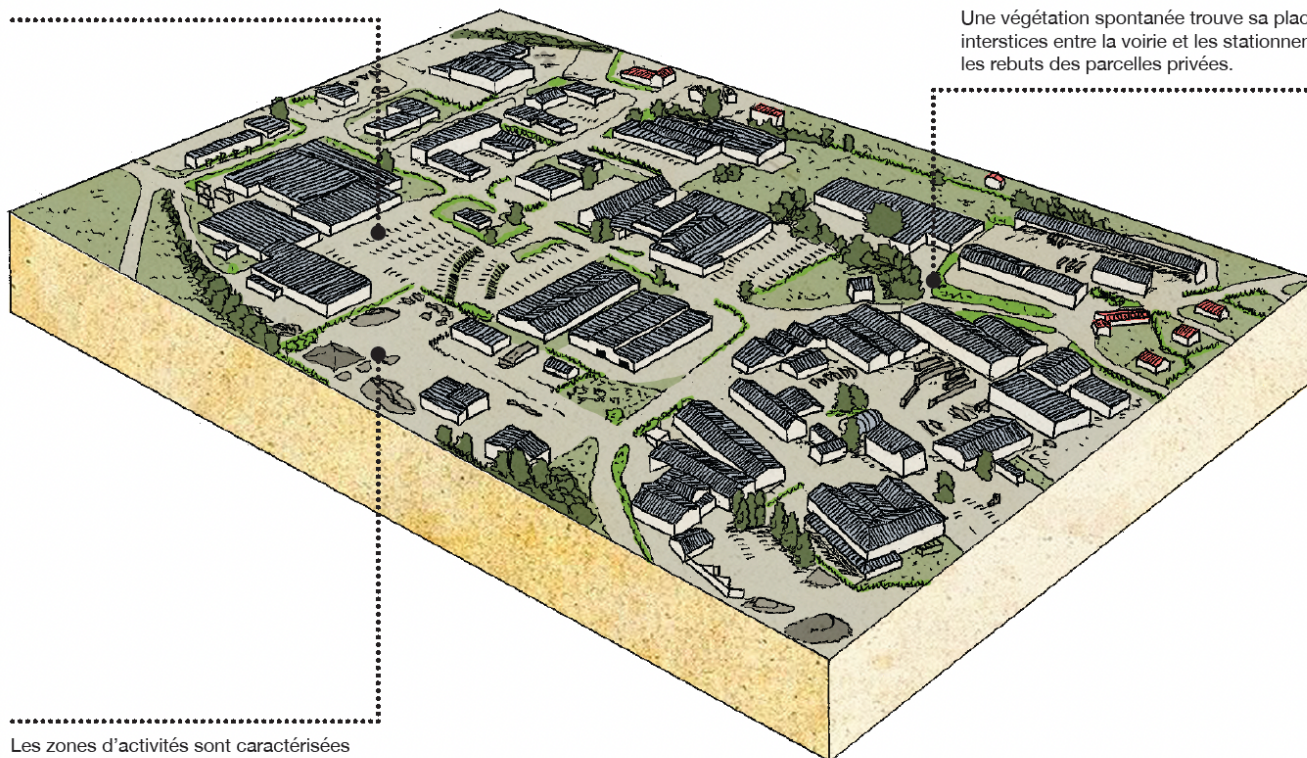
- Villes et villages de coteaux
- Villes et villages promontoires

2.7 Mutualiser, ré-organiser et ré-équilibrer les modes de déplacement au sein des paysages : du «tout voiture» aux alternatives décarbonées

- Chemins de fer
- Itinéraires cyclables
- Chemins de Grandes Randonnées (GR)

Action 1 : garantir la qualité paysagère de la densification et accompagner la mutation «désirable» des tissus urbains.

Chaque entreprise dispose de ses bâtiments, de ses espaces de stockage, de son accès à la voirie et de ses stationnements.



Une végétation spontanée trouve sa place dans les interstices entre la voirie et les stationnements ou dans les rebuts des parcelles privées.

Les zones d'activités sont caractérisées par de grandes surfaces imperméabilisées dédiées au stationnement, au stockage de matériaux et aux manœuvres de chargement et déchargement.

état existant

Zones d'activités économiques : description et enjeux

Préconisations

- Densifier et optimiser le foncier avec des bâtiments d'activité construits en hauteur, regroupant des usages diversifiés (activités économiques, tertiaire, loisirs, logements, services...).
- Valoriser les toitures (productions d'énergie photovoltaïque, espaces communs végétalisés, commerces de bouche, serres productives...).
- Veiller à l'intégration paysagère du bâti d'activité et des entrées de villes (matériaux biosourcés, teintes neutres, signalétique sobre...)

- Développer les modes actifs au sein des zones d'activités et connecter les itinéraires aux chemins ruraux et aux centres-villes.

- Développer des hameaux agricoles et zones d'activités agricoles.
- Développer des points de ventes de produits locaux pour valoriser les terroirs et savoirs-faire en frange des espaces agricoles.

- Gérer collectivement des EP au sein des espaces publics et le long des voiries (bassin végétalisés, noues...).
- Aménager des espaces publics paysagers et îlots de fraîcheurs conviviaux.
- Désimperméabiliser et végétaliser les sols (stationnements enrobés...).

- Intégrer des logements intermédiaires bas-carbone (biosourcés) et à énergie positive, en intégrant des jardins partagés nourriciers.

- Gestion agricole et alternative des espaces extérieurs (écopâturage...).

- Développement d'espace de médiation agricole (potagers collectifs, agriculture urbaine...).

- Végétaliser pour réparer et reconnecter le maillage vert et bleu (lien avec les espaces naturels et agricoles de proximité).

- Diversifier la destination du bâti.
- Intégrer des logements semi-collectifs.
- Développer des bâtiments bas-carbone (biosourcés) et à énergie positive.

- Requalifier et réhabiliter thermiquement les bâtiments d'activités existants

- Adapter le bâti d'activité à la production d'énergie (adaptation des structures pour installer du photovoltaïque...)

- Mutualiser la production d'énergie (réseau de chaleur, projets collectifs...)

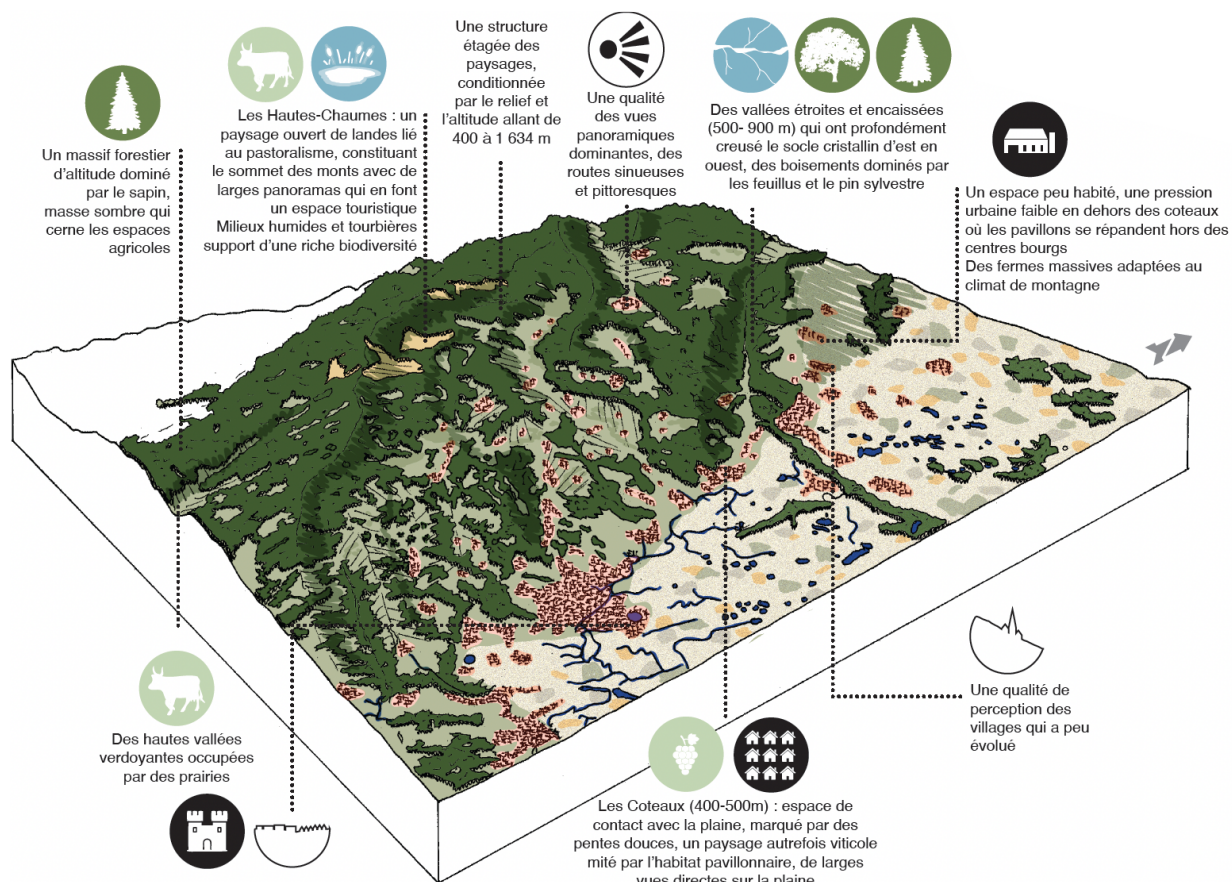
- Mutualiser les stationnements et des accès et des infrastructures automobiles.
- Densifier avec l'installation de parkings verticaux.

état préconisé

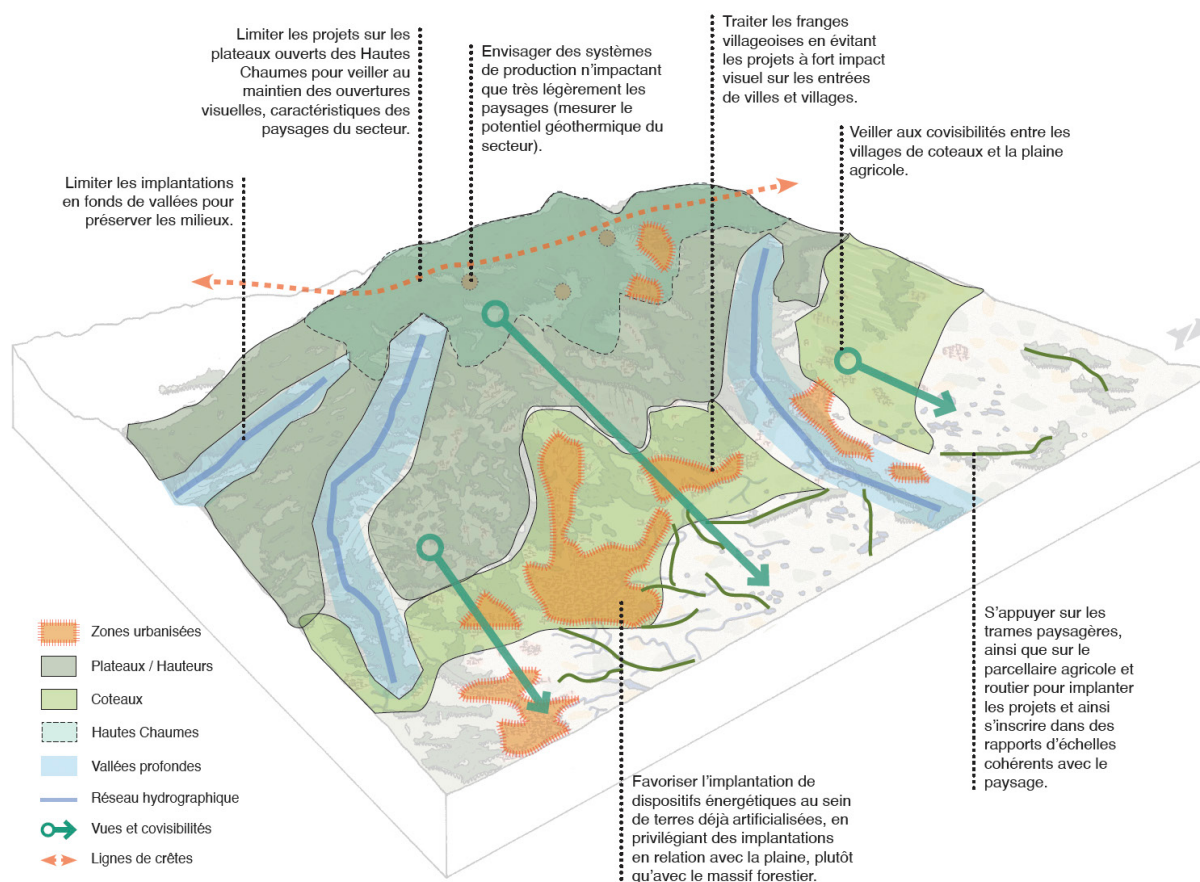
Zones d'activités économiques : recommandations et mutations



Action 4 : garantir la qualité paysagère de la transition énergétique au sein de chaque unité paysagère



Les monts du Forez : des coteaux aux hautes chaumes



Les monts du Forez et les hautes chaumes : imaginer le paysage énergétique de demain



Préconisations

RELOCALISATION ALIMENTAIRE

Les pentes des reliefs dans les Monts du Matin on du se réinventer et diversifier les filières productions agricoles pour répondre aux enjeux sociaux et environnementaux.

Les Monts du Matin et les coteaux deviennent un espace nourricier majeur à l'échelle du Sud Loire : permettant de d'approvisionner les équipements publics du territoire, les logements intergénérationnels, les cantines scolaires et même certaines entreprises.

MOBILITÉS ET DÉCOUVERTE

Les Monts du Matin développent un statut de refuge climatique à l'échelle du Sud Loire. Les itinéraires modes doux de découverte et de compréhension des paysages se développent, et des connexions de mobilités partagées permettent de connecter plaine et monts (navettes, covoiturage...). Lors de fortes chaleurs, les habitants de la métropole vont se rafraîchir sur les coteaux et dans les reliefs.

REQUALIFICATION DU BÂTI

Le bâti des zones d'activités en frange se requalifie et accueille de nouveaux usages. L'évolution des mobilité et les livraisons aériennes par drone, réduisent la place de la voiture et des camions autour des entrepôts. Les parkings sont végétalisés et désimperméabilisés. Les eaux pluviales sont récupérer pour l'agriculture.

Les pavillons sont réhabilités thermiquement avec des matériaux biosourcés locaux (paille, bois local...).

Travail prospectif mené avec des outils de photomontages et de collages d'anticipation, suggérant des évolutions possibles des territoires. L'enjeu est celui de l'hybridation des secteurs et des pratiques : espaces naturels, espaces agricoles, espaces urbains.

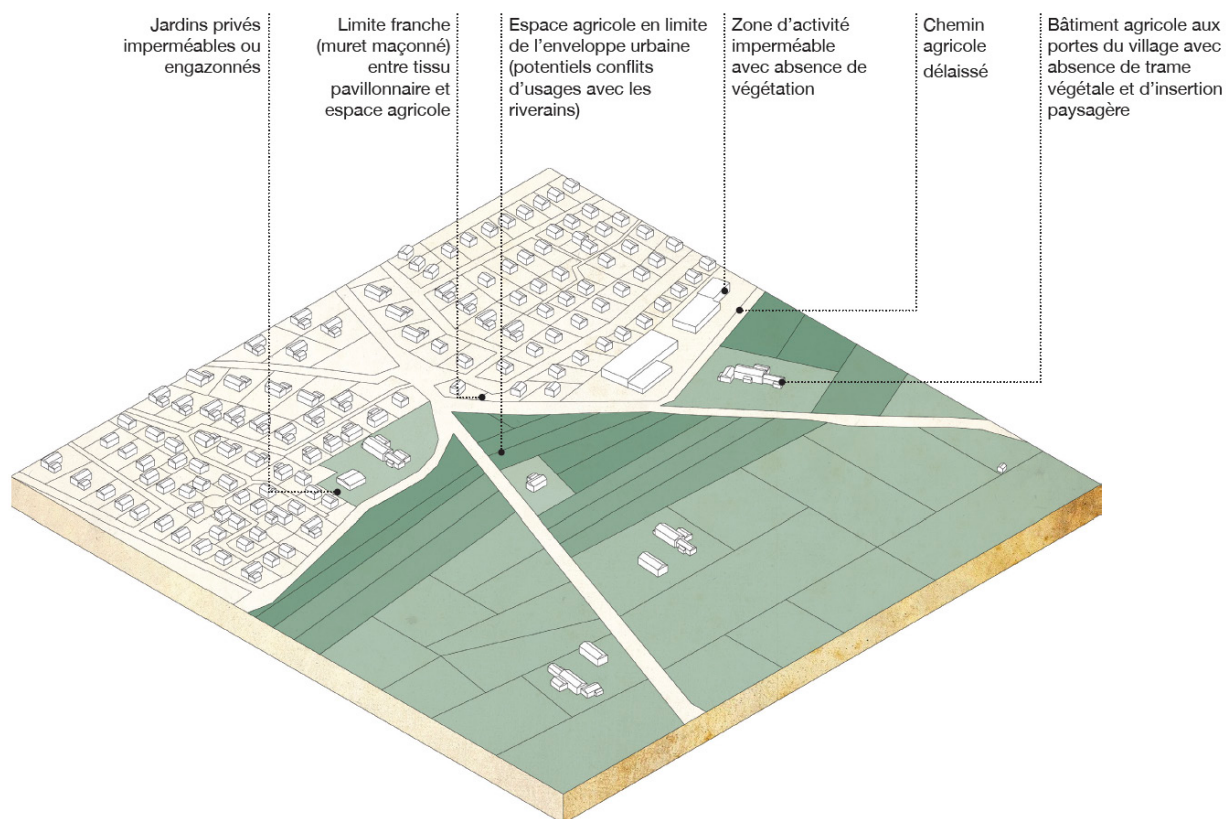


Etat projeté

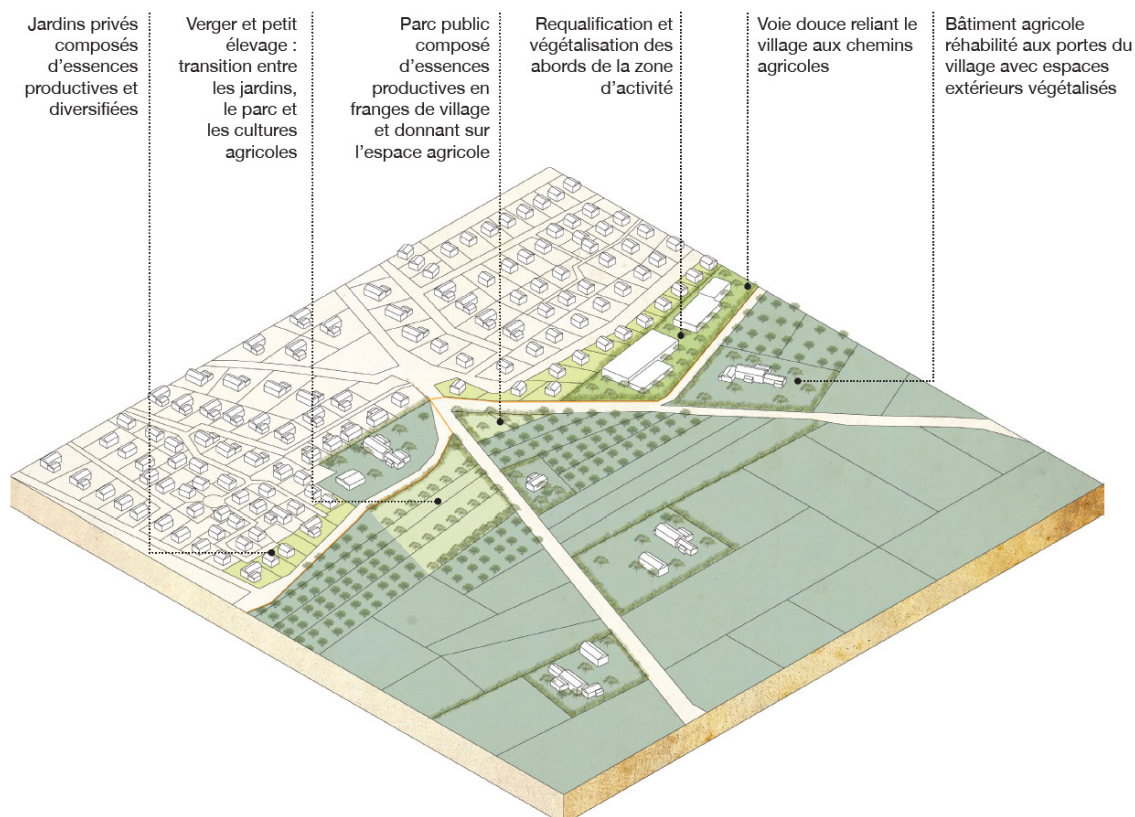


Etat existant

Action 2 : garantir la qualité paysagère des espaces publics et de découverte des lisières et des interfaces. Traitement paysafer des transitions et franges agri-urbaines.



Etat existant



Etat préconisé

Crédits

Pièces graphiques : Fabriques Architectures Paysages, Caudex
Photographies : Fabriques Architectures Paysages, Caudex.

